

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: OUTCLEAN
Code du produit	: LIQ0725
Type de produit	: Détergent

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
-----------------------------	-------------------------------

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

REALCO S.A.  
Avenue Albert Einstein, 15  
B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium  
T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63  
[info@realco.be](mailto:info@realco.be) - [www.realco.be](http://www.realco.be)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence	: Int+32-70-245.245
------------------	---------------------

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B-1120 Brussels	+32 70 245 245	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau, H314

Catégorie 1B

Lésions oculaires H318

graves/irritation oculaire,

Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

Mentions de danger (CLP)

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les aérosols

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection, des vêtements de protection

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	15 - 30	Xn; R21/22 C; R34 N; R50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Consulter d'urgence un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne pas manger et ne pas boire. Emmener à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après inhalation : Gorge douloureuse. Toux. Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Brûlures.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Brûlures. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Produit chimique sec.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>). oxydes métalliques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-sécouristes

- Equipement de protection : Protection respiratoire.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable sec/vermiculite sec/terre sèche ou kieselguhr. Endiguer le produit pour le récupérer.  
Procédés de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer abondamment à l'eau. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter l'inhalation de vapeurs et des fumées.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.  
Produits incompatibles : Agent oxydant.  
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.  
Température de stockage : 4 - 25 °C  
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et adéquatement ventilés.  
Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.  
Equipement de protection individuelle : Gants isolants. Lunettes de sécurité.

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Vêtements de protection - sélection du matériau	: Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques
Protection des mains	: Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. (EN 134)
Protection oculaire	: Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Utiliser des bottes et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques (type PVC)
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Protection contre les dangers thermiques : Aucune n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 - 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 950 - 1050
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Ne pas mélanger avec des oxydants.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : oxydes de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

DL50 orale rat	398 mg/kg
DL50 voie cutanée	800 - 1420 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 7 - 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 7 - 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

EC50, daphnie	0.02 mg/l (48 heures)
IC50	11 mg/l (0.5 heures)
CL50, Poisson	0.85 mg/l (96 heures)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	60 %

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

Log Pow	0,5
Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1760  
N° ONU (IMDG) : 1760

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

N° ONU (IATA)	: 1760
N° ONU (ADN)	: 1760
N° ONU (RID)	: 1760

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Désignation officielle de transport (RID)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (SOLUTION ; Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III
Description document de transport (IATA)	: UN 1760 Corrosive liquid, n.o.s., 8, III
Description document de transport (ADN)	: UN 1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S., 8, III
Description document de transport (RID)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Etiquettes de danger (ADR)	: 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Etiquettes de danger (IMDG)	: 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Etiquettes de danger (IATA)	: 8



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 8
Etiquettes de danger (ADN)	: 8



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
Etiquettes de danger (RID)	: 8

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: III
Groupe d'emballage (ADN)	: III
Groupe d'emballage (RID)	: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C9
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	: 80 1760

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
--	-----

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1L  
passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L

Dispositions spéciales (IATA) : A3

Code ERG (IATA) : 8L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C9

Dispositions spéciales (ADN) : 274

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C9

Dispositions spéciales (RID) : 274

Quantités limitées (RID) : 5L

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7

Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28

Codes-citerne pour les citerne RID (RID) : L4BN

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

Colis express (RID) : CE8

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface cationiques	15-30%

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

# OUTCLEAN

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Ajouté	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Enlevé	
2.2	Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
8.2	Vêtements de protection - sélection du matériau	Ajouté	
8.2	Protection des mains	Modifié	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit